



2026



# PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTÉ

# SOMMAIRE

## 1. LA SUBVENTION

## 2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT

## 3. PROJETS D'ACTION

## 4. CALENDRIER ET MODALITÉS DE DÉPOT

## 5. CONTACTS

[DÉCOUVRIR >](#)





## SUBVENTION PSF



### L'Agence Nationale du Sport (ANS)

a délégué aux fédérations sportives l'instruction du Projet Sportif fédéral pour proposition.

### Sa déclinaison

doit s'inscrire dans le cadre du projet fédéral de la FFSA.

### Une **instruction collective** :

- un travail en territoire d'accompagnement et d'instruction administrative (CTF)
- un travail national d'instruction et de proposition d'attribution (CTN et élus)
- une validation par l'ANS

**MONTANT ATTRIBUÉ  
POUR LA FFSA PAR L'ANS :  
1 810 500€**

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Etre affilié à la Fédération Française du Sport Adapté
- Avoir au moins 1 an d'existence
- Avoir souscrit au Contrat d'engagement républicain (pièce requise pour l'affiliation à la FFSA)
- Fournir les derniers rapports approuvés par l'Assemblée Générale de l'association : rapport d'activité, compte de résultat (2025 ou 2024-2025), budget prévisionnel équilibré (2025-2026 ou 2026)

- Fournir un projet associatif à jour intégrant les actions pour le Sport Adapté
- Etre à jour des **comptes-rendus financiers** des attributions antérieures
- Etre référencé au [Handiguide des sports](#)



### Règles d'attribution :

- 50% de la subvention sera attribuée aux clubs, 50% aux Ligues et CDSA
- 15% maximum sur l'accession territoriale au sport de haut niveau
- **20% pour la féminisation**

## CRITÈRES DE FINANCEMENT

- **Pourcentage maximum de demande PSF : 50% du budget prévisionnel total de l'action**
- **Seuil d'attribution** de subvention :
  - Pour les territoires carencés et ruraux : 500€ pour une action, 1000€ pour un dossier
  - Pour tous les autres territoires : 750€ pour une action, 1500€ pour un dossier
- **Territoires ultra-marins** : les fonds réservés aux territoires ultra-marins sont fongibles entre les différentes territoires.
- Une association qui dispose de **plusieurs affiliations** ne peut pas déposer la même action sur les PSF de plusieurs fédérations.

## PROJETS D'ACTION : LIGUES ET CDSA

Les actions devront contribuer à la **structuration du Sport Adapté** sur le territoire pour **impacter le développement du parasport**, dans le sens du **projet fédéral 2025-2029** de la FFSA.

Un projet devra indiquer :

- La **stratégie de structuration et de développement**, l'axe du projet fédéral dans lequel il s'inscrit
- les **objectifs** à atteindre, la **méthodologie** suivie et les **moyens** mobilisés, la **temporalité** de réalisation
- Les **indicateurs d'évaluation et l'impact attendu** sur le développement du parasport adapté, en favorisant une **approche éthique et citoyenne**, avec une **attention particulière pour la féminisation de la pratique et de l'encadrement** (nombre de personnes en situation de handicap concernées, nombre de filles et femmes...)

Les Ligues et CDSA sont invitées à déposer des actions de structuration :

- de la vie associative
- de l'activité parasportive adaptée (actions relevant des Equipes techniques régionales - ETR)
- de l'Académie du Sport Adapté (participation citoyenne des personnes en situation de handicap)
- de la protection de l'intégrité des personnes (prevention et lutte contre les violences)
- de la promotion du parasport santé
- des actions en lien avec les pratiques durables
- de l'accession territoriale au sport de haut niveau (dans le cadre des PERF)

Les  
Ligues et  
CDSA  
pourront  
déposer  
de 1 à 4  
actions.

## PROJETS D'ACTION : CLUBS

Les Clubs  
pourront  
déposer  
de 1 à 3  
actions.

Les actions devront contribuer à **une offre de parcours de qualité** permettant **aux licenciés et futurs licenciés** FFSA de s'engager dans **une pratique sécurisée**, permettant de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap mental, psychique, ou avec autisme, dans une **démarche de socialisation et de fidélisation**.

Un projet devra indiquer :

- en quoi l'action envisagée permet un parcours parasportif adapté de qualité
- les objectifs à atteindre, la méthodologie suivie, la temporalité de réalisation
- les indicateurs et l'impact attendu sur le développement du parasport adapté, en **favorisant une approche éthique et citoyenne**, avec une **priorisation pour la féminisation de la pratique et de l'encadrement** (nombre de personnes en situation de handicap concernées, nombre de jeunes femmes et femmes ...)

Les clubs sont invités à déposer des actions contribuant à un parcours qualitatif :

- pour la vie associative
- pour l'activité parasportive adaptée durable (particulièrement inscrite dans les programmes fédéraux FFSA)
- pour l'Académie du Sport Adapté (participation citoyenne des personnes en situation de handicap)
- pour la protection de l'intégrité des personnes (prévention et lutte contre les violences)
- pour la promotion du parasport santé

# CALENDRIER



Mars -avril

Note de service de l'Agence  
Note de cadrage de chaque fédération  
Mise à jour des éléments administratifs sur LCA (=« lecompteasso »)  
Ouverture de la campagne PSF FFSA le 16 avril 2026

Avril - mai

Écriture des projets liés à chaque demande de subvention  
Respect de la note de cadrage fédérale  
Accompagnement par les référents régionaux et les CTF des CDSA  
**Cloture du service de dépôt des demandes de subvention PSF FFSA le 21 mai 2026 à 16h (heure de Paris)**  
Vérification des éléments administratifs par les référents régionaux et ajout des commentaires pour le 27 mai 2026

Mai - juin

Instruction des demandes de subvention – respect des orientations de la note de cadrage fédérale  
Commission d’instruction – respect des orientations de la note de service de l’agence  
Commission d’attribution fédérale avec participation de l’agence  
**30 juin 2026 : date limite de saisie des CRF 2025 sur LCA** par toutes les associations ayant obtenus une subvention en 2025 (CRF = compte rendus financiers)

Juillet -  
septembre

Vérification des éléments et mise en paiement par l’agence  
Évaluation des CRF par les instructeurs PSF

## MODALITÉ DE DÉPÔT

FFSport adapté - France - Projet sportif fédéral (POUR LES LIGUES FFSA UNIQUEMENT)	1767
FFSport adapté - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1768
FFSport adapté - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1769
FFSport adapté - Bretagne - Projet sportif fédéral	1770
FFSport adapté - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1771
FFSport adapté - Grand Est - Projet sportif fédéral	1772
FFSport adapté - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1773
FFSport adapté - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1774
FFSport adapté - Normandie - Projet sportif fédéral	1775
FFSport adapté - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1776
FFSport adapté - Occitanie - Projet sportif fédéral	1777
FFSport adapté - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1778
FFSport adapté - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1779
FFSport adapté - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1780
FFSport adapté - Martinique - Projet sportif fédéral	1781
FFSport adapté - Guyane - Projet sportif fédéral	1782
FFSport adapté - La Réunion - Projet sportif fédéral	1783
FFSport adapté - Mayotte - Projet sportif fédéral	1784

# AIDE ET CONTACTS : LES RÉFÉRENTS RÉGIONAUX PSF FFSA

Région	Nom	Mail	Téléphone
AURA	Magali COROMINA	m.coromina@sportadapte-aura.fr	06 50 77 44 82
BFC	Grégory SIMIONATO	gregory.simionato@sportadapte.fr	06 30 84 59 46
BRET	Angélique LE BRIAND	angelique.lebriand@sportadapte.fr	07 81 04 60 56
CVL	Maxime CAMUS	liguecentresportadapte@gmail.com	06 16 57 08 20
GEST	Tiphaine KELLER	tiphaine.keller@sportadapte.fr	06 58 84 02 03
HDF	Tiffany HUS	tiffany.hus@sportadapte.fr	07 60 42 02 62
IDF	Alexis LUSSIAUD	alexis.lussiaud@sportadapteildefrance.org	06 69 30 06 28
NAQU	Maud ROUSSELY	maud.roussely@sportadapte.fr	07 82 08 45 24
	Anaïs FEILLARD	anais.feillard@sportadapte.fr	06 19 45 20 69
NORM	Manon VILAUT	manon.sportadaptenormandie@gmail.com	07 83 98 00 13
OCC	Marion BOISTARD	marion.boistard@sportadapte.fr	06 46 00 21 69
	Aurélie GUERRA PEDROSA	aurelie.guerra-pedrosa@sportadapte.fr	06 03 95 85 49
	Caroline MARCIPONT	caroline.marcipont@sportadapte.fr	06 10 16 76 20
PACA	Léa ROUVIER	lea.rouvier@sportadapte.fr	06 02 11 93 05
PDL	Antonin MARIE	sportadapte.paysdelaloire@gmail.com	06 08 95 65 33
REUNION	Noémie BETON	noemie.beton@sportadapte.fr	06 92 73 17 26
GUADELOUPE	Quentin BUSSONNAIS	quentin.bussonnais@sportadapte.fr	+590 690 96 64 05
MARTINIQUE	Lyvia JOSEPH	lyvia.joseph@sportadapte.fr	+596 696 98 02 16
MAYOTTE	Carole SAINDEFF	carole.saindeff@sportadapte.fr	+33 752 03 73 57



## ANNEXES : RÔLE DES LIGUES ET DES CDSA

Les **Ligues** sont chargées de:

- **diffuser** auprès des structures de leur région toutes les informations en lien avec le PSF
- **accompagner les CDSA** de leur région (réunions de présentation, visios, etc)
- **vérifier la complétude administrative** des dossiers des CDSA et clubs : conformité du contenu et cohérence des pièces et des dates
- **émettre des commentaires sur l'implication des CDSA dans le projet fédéral** à l'attention des instructeurs.
- **enregistrer les commentaires et remarques émis par les CDSA** sur les dossiers des clubs de leur territoire
- **indiquer en commentaire le nombre de licenciés FFSA** (sportifs et dirigeants) déclarés au jour du dépôt de la demande pour les CDSA et clubs du territoire
- **vérifier le justificatif d'inscription** du club au [handiguide des sports](#)
- **vérifier la carence du territoire** : uniquement les territoires dits ruraux (ZRR – CRTE – territoires ruraux)

*Le commentaire a pour but d'éclairer l'instruction sur la façon dont l'association s'implique dans la dynamique des projets Sport Adapté de la région et dans le développement de la pratique sportive adaptée sur le territoire, dans le cadre du projet fédéral. Ce n'est en aucun cas un avis sur la qualité des projets et des subventions demandées.*

Les **CDSA** sont chargés **d'accompagner les clubs** et **d'émettre des commentaires** sur l'implication des clubs dans le projet fédéral. **11**



2026



# PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTÉ